

Les crédits

• (1140)

Même si cela paraît bien de dire que nous n'allons permettre à aucun navire étranger de pêcher dans nos eaux, nous subirions d'énormes répercussions si nous ne prenions pas des dispositions raisonnables qui sont dans l'intérêt national. C'est là la réponse aux accusations portant sur la pêche pratiquée par des navires étrangers dans notre zone de 200 milles.

Une voix: Une question supplémentaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai besoin de précisions, car il me semble que l'extension de la période des questions et observations qui a été accordée plus tôt n'est pas perpétuelle.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je tenais à entendre la réponse du ministre au député de Davenport à propos de l'extension de la limite de 200 milles.

Le ministre a reconnu que le moment pourrait venir où il devrait faire ce que nous demandons ce matin. Je me demande quand ce moment pourrait être, car il me semble que le moment et le besoin de protéger ces stocks dans l'intérêt national peuvent difficilement être plus pressants que maintenant.

M. Crosbie: Monsieur le Président, c'est une question de très grande importance au sujet de laquelle aucune décision n'a encore été prise.

Le moment devra être celui où nous estimons avoir les meilleures chances de succès: celui où une bonne partie de la communauté internationale aura été convaincue que c'est une chose raisonnable à faire et qu'elle doit appuyer le Canada. C'est à ce moment-là que nous devons agir unilatéralement si nos démarches actuelles ne donnent pas de résultat.

Je ne peux pas donner de date précise, c'est la meilleure réponse que je puisse faire. Le moment n'est pas encore venu, mais à mon avis, nous ne pouvons pas attendre tellement plus longtemps. Cependant, je ne peux pas quantifier ma réponse.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, à mon avis, la matinée a été très intéressante et instructive; la discussion fut très importante.

La courtoisie et la collaboration dont tous les députés présents ont fait preuve, par exemple, en acceptant une prolongation de la période de questions, montrent que nous pouvons travailler ensemble pour défendre nos intérêts communs et ceux des autres Canadiens lorsque

nous sommes tous convaincus que c'est la bonne façon de faire face à la situation actuelle.

Cette attitude est louable, et j'espère que certaines personnes promptes aux critiques envers les politiciens remarqueront que ce n'est pas toujours le cas. Bien qu'une attitude de ce genre ne fasse pas les manchettes, au moins nous, à la Chambre, savons qu'elle existe, et ceux qui se trouvent à regarder le débat en ce moment le savent également.

Il est dommage que le gouvernement ne puisse pas voir dans cette motion autre chose qu'une motion de défiance. Certes, s'il y a quelqu'un à blâmer, ce devrait être tout parti qui a formé le gouvernement au Canada à un moment quelconque au cours des 12 dernières années.

La situation ne date pas d'hier. Elle existe depuis 1980, et le rapport Harris a révélé que les pêcheurs des pays étrangers dépassent leur quota chaque année, sauf une, depuis 1980.

Alors, la situation décrite dans la motion n'a rien de neuf. Les libéraux ont été au pouvoir, mais ils ne pouvaient rien faire ou n'ont rien fait. Les conservateurs sont au pouvoir depuis huit ans et, jusqu'ici, n'ont pu rien faire ou n'ont rien fait. Voilà pour les libéraux et les conservateurs.

Les néo-démocrates n'ont pas été au pouvoir mais, au moins, en 1987, lors d'un congrès fédéral, ils ont adopté une résolution exhortant le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour étendre l'autorité du Canada au-delà de la zone des 200 milles, aux deux extrémités des Grands bancs, pour que nous puissions gérer efficacement la ressource.

Depuis lors, en 1989, notre chef, M^{me} Audrey McLaughlin, a fait valoir le même argument à la Chambre. Au cours du débat d'urgence, il y a environ deux semaines, elle a encore préconisé cette position au nom des néo-démocrates.

Notre position n'a pas changé. Dans notre cas, la différence, c'est que nous n'avons pas encore eu l'occasion de former un gouvernement et de mettre nos principes et tout ce qui s'est dit aujourd'hui en application, à savoir étendre notre compétence au-delà de la limite de 200 milles, si cela s'avère nécessaire pour vraiment gérer les ressources.

La motion blâme uniquement la surpêche étrangère. Or, d'autres facteurs ont déjà été avancés. Entre autres, le ministre a au moins mentionné le nombre de phoques. C'est une chose que je répète depuis ma visite à Terre-Neuve, en 1990, car j'avais écouté bien des gens, des pêcheurs et des entreprises du secteur. Ils avaient été